Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260320-DELIB182026-DE


# COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
# DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an Deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-François GOBICHON, Maire, Mme Françoise MOUCHEL, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, Mme Dominique-Anne MASLO, M. Keven JUETTE, Mme Carole DIEUMEGARD, M. Louis LOUET, Mme Ségolène SAVARY, M. Antoine DESBLES, Mme Maëva FOUGERES BLIE, M. Antoine MAURET, Mme Guylène LAMBERT, M. Jean-Louis NICOLLE.

**Secrétaire de séance** : M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR
**Date d'envoi de la convocation** : 16 mars 2026

## DELIBERATION 18/2026 – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

15 suffrages exprimés pour la liste de Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260320-DELIB182026-DE


**Le Conseil Municipal, par :**

15 voix POUR,
0 ABSTENTION,
0 voix CONTRE,

**- ELIT la liste de Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR**

**- INSTALLE**

- Monsieur Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR en qualité de 1er adjoint,
- Madame Françoise MOUCHEL en qualité de 2ème adjointe,
- Monsieur Dominique FOURRIER en qualité de 3ème adjoint,
- Madame Chantal JOLY en qualité de 4ème adjointe,

**- AUTORISE** Monsieur Le Maire, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 20 mars 2026
et transmission en Préfecture, le 20 mars 2026

Affaire inscrite à l'ordre du jour.
Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de Séance
Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR

Le Maire
Jean-François GOBICHON

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE
ILLE-ET-VILAINE

**Commune de Saint-Broladre**
**Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE**
**02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh**